

## **SEANCE DU 17 Septembre 2009 à 20 H 30**

**Président :** Michel PRIOLLAUD, Maire

**Présents :** Claude BACQUEY, Christian BERTHEAU, Christian THOMAS, Alain CAPDEVIELLE, Hélène MARTINEZ, Hélène BARREAU, Philippe MAYE, Marie-Hélène CHANFREAU, Allain BOUCHET, Sandrine SALVANET, Nathalie LAGARDERE, Xavier LESCOUTRA, Jean-Michel LAVIGNE, Katia VIALARD, Sandrine DAUBIGEON, Nathalie MEYRE

**Absents :** Bernard POURQUIER, Bernard JOLIBERT

**Secrétaire de séance :** Sandrine SALVANET

Le compte rendu de la séance du 16 juillet 2009 a été adopté à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATION POUR AUTORISATION DE RACCORDEMENT DU CENTRE SOCIO CULTUREL PAR ERDF.**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il doit signer deux conventions avec ERDF pour le raccordement du centre socio-culturel au réseau électrique.

Le poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité occupera un terrain de 7 m<sup>2</sup> situé 2 chemin du Stade lieu dit « La Potence » et cadastré section A n° 311 appartenant à la commune.

La commune s'engage à garantir le libre accès de ce poste de transformation.

- la première convention consiste à autoriser ERDF à implanter un poste électrique
- la deuxième convention autorise ERDF à poser un câble électrique en canalisation souterraine sur une longueur d'environ 55 mètres ainsi qu'un coffret.

Après avoir entendu toutes les explications, le conseil municipal

- **autorise Mr le Maire à signer les deux conventions liant la commune de LISTRAC-MEDOC agissant en qualité de propriétaire du bâtiment et du terrain et Electricité Réseau Distribution France (ERDF) agissant en qualité de Directeur Unité Réseaux Electricité Aquitaine.**

#### **REALISATION D'UN EMPRUNT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 2336-3

Vu le budget primitif 2009, et notamment le financement du centre socio culturel et de ses abords.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après avis favorable de la commission des finances en date du 31 août 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

**Article 1** – d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt

Durée : 25 ans

Taux : 4.72 % à échéance avancée

Périodicité : annuité – 1<sup>er</sup> échéance 01/01/2010

Avec les établissements bancaires, Crédit Agricole d'Aquitaine pour un montant de 450 000 €.

**Article 2** – d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt

**Article 3** – le conseil municipal prend l'engagement pendant toute la durée des prêts et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

**Article 4** – le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

### **FORMATION DES ELUS**

Formation des élus locaux, organisme agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 1<sup>er</sup> juillet 1994, propose 5 thèmes de formation de septembre 2009 à juin 2010 pour les élus, à savoir Intercommunalité – Marchés publics – Gestion du personnel – Budget – Le funéraire.

La participation financière pour la commune est 2 200.00 € pour l'année et tous les élus peuvent bénéficier de ces formations.

Le conseil municipal

**Autorise Mr le maire à signer le bulletin d'adhésion à ce centre de formation et mandater le coût de l'adhésion.**

### **CENTRE DE SANTE SCOLAIRE EN MEDOC**

Mr le maire donne les explications suivantes aux membres de l'assemblée :

Chaque commune adhérente au SICOCEM, participe chaque année au travers du budget de fonctionnement du SICOCEM, au financement de la gestion administrative du CCSM depuis l'exercice 2000, au prorata du nombre d'élèves recensés domiciliés sur notre commune et fréquentant un établissement, public ou privé sous contrat et sur la base de 1.22 €.

Le SICOCEM, initialement créé pour la construction d'un collège 600 sur la commune de CASTELNAU-DE-MEDOC, a construit deux collèges et un gymnase et souscrit pour ce faire des emprunts dont le dernier est arrivé à terme le 25 mai dernier. Cet EPCI, qui a donc rempli l'objet pour lequel il a été créé, sera dissous dès que toutes les procédures préalables auront été effectuées.

En conséquence, le transfert de la gestion administrative du Centre de santé scolaire en Médoc doit être engagé.

Le conseil communautaire de la Communauté de communes « Médullienne » a accepté par délibération en date du 26 mai 2009 d'assurer la relève de cette gestion.

Le changement prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Après avoir entendu ces explications, et après délibération le conseil municipal

**Autorise Mr le maire à signer la convention visant à assurer la prise en charge du fonctionnement du centre de santé scolaire du Médoc entre la communauté de communes « MEDULLIENNE » et les communes du secteur du centre de santé scolaire du Médoc.**

### **DEMANDE DE RETROCESSION DE LA VOIRIE ET RESEAUX DIVERS « Les vignes de Libardac »**

La commission des routes présidée par Mr BACQUEY s'est rendue sur place pour rencontrer Mr Gouriveau président de l'association syndicale du lotissement. La voirie serait à reprendre en totalité de clôture à clôture, cependant la commission a constaté que certains arbres étaient plantés très près des clôtures ce qui occasionne

des interrogations de certains élus. L'entretien de 14 catalpas plantés sur les trottoirs serait à la charge de la commune. Après vérification du plan du lotissement, il s'avère qu'une partie des trottoirs est classée espace vert.

Mr le maire propose de former une commission pour étudier ce problème et établir une convention de mise à disposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour rédiger cette convention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Tour de France 2010**

Mr le maire a reçu un courrier de Sébastien HOURNAU, maire de Pauillac pour l'informer que la ville de Pauillac pourrait accueillir en 2010 une étape contre la montre du tour de France.

L'organisation de cette épreuve nécessite un budget d'environ 180 000 € qui ne peut malheureusement pas être supporté par la commune de PAUILLAC.

Aussi, il sollicite le soutien financier de notre commune.

Après avoir délibéré le conseil municipal n'est pas contre ce projet, mais souhaiterait avoir plus d'information sur cette manifestation.

### **Centre Socio-Culturel**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'il faut réfléchir pour baptiser le nouveau centre socio-culturel. Pourquoi pas faire appel à la population au moyen du bulletin municipal.

### **Date de l'inauguration de la salle**

Date proposée le 30/10/2009 à 18 h 30.

### **Modification du temps de travail d'un employé communal**

Dans le service technique, un employé a demandé à Mr le maire de travailler à 80% afin de ne pas travailler le mercredi pour pouvoir s'occuper de ses enfants. Le mercredi pose problème, car ce jour là il y a les travaux d'entretien dans le groupe scolaire.

Mr le maire doit se renseigner auprès du centre de gestion des modalités d'application de cette réduction d'horaire.

### **Voirie lotissement de Pey Martin (chemin de La moulins)**

Lors du document d'arpentage du lotissement, une bande de 2 mètres de large a été laissée sur toute la longueur pour un éventuel élargissement de la voie. Actuellement cette voie est de 8 mètres de large, largement suffisant, étant donné que cette voie est sans issue.

Mr le Maire et Mr Bacquey ont rencontré Mr Porcheron le lotisseur afin de régulariser cette situation. Mr Porcheron, accepte de nous céder cette bande de terrain gratuitement, les frais notariés seront à sa charge.

### **Affaire PERELLA REIGNAC**

Mr le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Maître CAVALIE, l'informant que la parcelle D 249 fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, cette parcelle est un

bien « sans maître » et par détermination de la loi, peut être acquise par la commune selon la procédure d'acquisition de plein droit (article 713 du Code Civil).

Le conseil municipal autorise Mr le maire à constituer le dossier nécessaire pour transférer ce bien dans le domaine communal.

### **Réunion C d C « Médullienne »**

Une réunion concernant le PLH a lieu le mercredi 23 septembre à Sainte Hélène, les délégués suppléants sont invités à cette réunion.

### **Courrier des FRANCAS**

Mr le maire a reçu un courrier des Francas sollicitant le prêt de notre ancienne salle polyvalente pour la période du 21 septembre 2009 au 1<sup>er</sup> juillet 2010 afin d'organiser des séances d'école multisports pour 12 enfants. Mr Alain RAVINET éducateur sportif encadrera ces activités.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **SCAPA : Structure CAstelnaudaise Pour les Arts**

Mr le maire a reçu un courrier de la présidente de SCAPA Mme Sandrine DEMAY au sujet de la participation de la commune pour l'année 2009-2010.

Refus à l'unanimité

### **Abrogation de la prescription du PPRIF**

Notre commune a fait l'objet de la prescription d'un Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêt, par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> février 2007.

Or, il apparaît que les études menées à cette occasion, ainsi que celles conduites dans le cadre de l'élaboration de l'atlas départemental du risque d'incendie de forêt de Gironde validé le 30 avril 2009 permettent de qualifier de « moyen » le risque d'incendie de forêt sur notre commune.

En conséquence, le préfet a pris la décision d'abroger la prescription du PPRIF par arrêté en date du 13 août 2009.

Le dossier est consultable en mairie.

Mr le maire informe l'assemblée que la réorganisation foncière est terminée, les plans définitifs sont disponibles en mairie depuis le 10 septembre 2009.

Claude BACQUEY fait le point sur les deux incendies qui ont eu lieu sur la commune,

Dimanche à Donissan et lundi à Touléron.

Il précise que Denis Castaing a été le seul employé communal à être présent sur les lieux de l'incendie dimanche soir pour la surveillance.

Demande de ralentisseur dans les différents villages, à l'étude.

Mr Thomas demande que les panneaux d'agglomération soient déplacés sur la route de Moulis. Accord de la municipalité.

Mr le maire est chargé de constituer les dossiers afférents à cette demande.

Mr Bertheau informe le conseil municipal que la société S.R.A a augmenté ses tarifs de 1.9556 % au 1<sup>er</sup> septembre, la commission des finances du 31 août a envisagé une augmentation de la participation des parents et des adultes sur la base de :

Enfants : 2.45 €

Adultes : 3.95 €

Cette proposition a été adoptée par la commission des finances par 5 voix pour et 1 voix contre (Nathalie Lagardère)

Après délibération, Mr le maire propose d'organiser une réunion pour évoquer les divers problèmes de fonctionnement de la cantine avec les parents d'élèves et Mme Paumier représentante de la société SRA.

La séance est levée à 22 H 20.